

SEANCE DU 2 JUIN 2012

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Quorum : 8

Présents : 13

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 13

L'an deux mil douze, le 2 juin à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le 29 mai deux mille douze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
BLANCHARD Olivier,
DELAITRE Didier,
DEVILLE Sylviane,
DUPONT Xavier,
FRANCESCHINI Michel,
GORON Gilles,
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
NOGAMI-GAULTIER Monica,
POTTEZ Michel.

Absents Excusés:

MORIN Bernadette.
PONCE Francine,

Secrétaire de séance:

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 2 juin 2012 :

1- *Fuite d'azote liquide à Hébecourt le bas*

1 - FUITE D'AZOTE LIQUIDE A HEBECOURT LE BAS

A la demande de 11 conseillers, par courrier du 20 mai 2012, une réunion extraordinaire du Conseil Municipal est ouverte concernant une fuite d'azote liquide d'une cuve appartenant à Mr François LETIERCE et située à Hébecourt le bas.

A l'ouverture de la séance, il est demandé la mise à disposition du rétroprojecteur pour diffusion de photos.

Mr le Maire fait lecture de la lettre reçue en Mairie lui demandant une réunion extraordinaire.

Mr Xavier Dupont remercie Mr le Maire d'avoir acquiescé à leurs demandes.

Mr Olivier Blanchard demande à pouvoir faire un exposé de la situation.

Mr Le maire précise qu'il accèdera à cette demande après l'exposé des faits.

Mr le Maire déclare qu'une fuite sur une cuve d'azote liquide située sur son exploitation agricole à Hébecourt le bas a eu lieu le 8 mars 2012.

Cette information lui a été transmise par Mr Georget Lalande, second adjoint, lui-même prévenu par un riverain.

Un appel auprès du responsable d'exploitation en la personne de Mr Dutry, lui confirme la fuite d'environ 350 à 400 l d'azote.

Sur la base de cette quantité d'azote estimée a priori, il semble que cet évènement n'a pas été qualifié important pour constituer un risque majeur.

Le 21 mars 2012, Mr Letierce rencontre Mme Myriam Victor-Thomas dans son pré situé en contrebas de la cuve.

Cette dernière lui fait part de son inquiétude vis-à-vis de l'état de son pré (herbe brûlée).

Après attache auprès de responsable de l'exploitation, il s'avère que la quantité perdue ne représente pas 350 l mais 2500 l.

Cette quantité d'azote constitue une pollution dans la mesure où ces 2500 l se sont répandus sur une surface d'environ 1800m² (25 fois la quantité normale).

L'infiltration de l'azote dans le sol est lente et la contamination des sols reste sur les couches superficielles. Les ruissellements de surface à cette époque de l'année sont consommés par la végétation

Mme VICTOR THOMAS constatant le 21 mars 2012 des flaques brunâtres et de l'herbe brûlée, épand 1 tonne de miscanthus d'une façon manuelle pour absorber l'azote en stagnation et fait procéder au passage d'un rouleau.

Devant la densité d'azote présente sur la surface, et en accord avec Mme Myriam Victor-Thomas, Monsieur François LETIERCE fait procéder à un décapage sur 20cm de profondeur pour éliminer de la terre contaminée. Un prélèvement du sol contaminé sous le décapage a été fait mais les résultats n'ont pas aboutis.

Une déclaration de sinistre a été faite par Mr Letierce le 11/03/2012.

Mme Myriam Victor-Thomas a également fait une déclaration de sinistre.

Un cabinet d'expertise (Cabinet ANTHORE) a réuni les deux parties sur les lieux le 16 mai 2012 et a établi un rapport qui est mis à disposition.

Compte tenu de la présence de la station de pompage située à 250m en amont de la pollution, des analyses de l'eau ont été réalisées et n'ont pas mis en évidence une augmentation du taux de nitrates.

Monsieur François LETIERCE poursuit son exposé sur le plan technique en précisant que :

L'azote est un élément essentiel à la croissance de la plante et à l'amélioration du rendement. La solution azotée présente dans la cuve, contient 30% d'azote au 100kg, réparti en 50% d'azote uréique, 25% d'azote ammoniacale et 25% d'azote nitrique. La forme nitrique est directement assimilée par la plante, l'uréique et l'ammoniacale le devient par transformation des bactéries du sol.

Elle est assimilée par la plante sur 3 à 4 mois au printemps.

La cuve de Mr Letierce est présente depuis 24 ans et une cuve de rétention devenue obligatoire a été réalisée il y a une quinzaine d'années. Les forts gels et dégels de l'hiver ont endommagé la cuve qui s'est fissurée côté mur / route.

Mr François Letierce poursuit en annonçant que la Sous Préfecture, la police de l'eau, l'ARS, le substitut du Procureur, la gendarmerie et Véolia ont été prévenus.

Des analyses d'eau supplémentaires prélevées le 30 mai à la station de pompage montrent un taux d'azote de 29.4mg/l, comparable à octobre 2011 et dans la moyenne de l'année 2010 de 30 mg/l.

Mr Xavier Dupont fait lecture d'une lettre de Mr Hanne, riverain de la cuve attestant avoir constaté une fuite vers 11h30 le 8 mars 2012. De nouveau de passage vers 16h30 constatant que la fuite persistait, il prend contact avec Mr Georget Lalande, second adjoint, qui se déplace immédiatement sur les lieux, prévenant Mr Letierce et non les pompiers.

La parole est donnée à Mr Olivier Blanchard.

Mme Victor Thomas ne pouvant être présente ce jour, a autorisé Mr Olivier Blanchard à parler en son nom pour relater ses propos qui se sont tenus à la réunion agricole du 20 avril 2012 à Morgny, en présence de Mr Singier, de la Chambre d'Agriculture.

Mme Myriam Victor-Thomas a pris à parti Mrs Olivier Blanchard et Bruno Dupuy (délégué du SAEP) pour leur demander ce qu'ils savaient de la pollution à Hébecourt le bas, ces derniers ont répondu ne pas être au courant.

Mme Myriam Victor Thomas a donc relaté en public que le 21 mars, elle se trouvait dans son pré face à des zones suspectes d'herbes brûlées et que Mr Letierce passant au même moment lui signale que, suite à une fuite de sa cuve, de l'azote s'en répandu dans son pré.

Des photos de la zone polluée sont projetées. (en annexes)

Entre le 8 et 21 mars Mme Myriam Victor-Thomas n'est pas au courant de la situation et aucune autorité officielle n'est alertée.

Mr François Letierce précise que cette version, jusque-là ne diffère pas de la sienne.

2 réunions de Conseils Municipaux ont eu lieu après l'incident, les 24/03 et 13/04, ainsi que le repas des anciens le 13/05 qui réunissaient un grand nombre de Conseillers.

Mrs Olivier Blanchard et Xavier Dupont déplorent qu'aucune information n'ait été faite à l'égard de cette pollution au cours de ces 3 réunions.

Mr Philippe Baudoux s'étonne de la forme prise par cette affaire qu'il qualifie d'événement environnemental majeur mais dont la pollution de l'eau qui nous préoccupe n'est pas avérée.

Il précise qu'étant en congés, il n'a pas été consulté pour signer la lettre demandant un conseil extraordinaire sur le sujet.

Il adhère complètement à la demande d'information ou d'éclairage sur cet événement de la part de Monsieur le Maire. Il précise cependant qu'il n'aurait pas signé ce courrier considérant que Monsieur le Maire est en permanence joignable pour porter cette demande d'information.

Il pense que le rôle de chaque conseiller municipal est de donner au maire au fil de l'eau toute information, événement ou inquiétude de la population et de faire des propositions utiles à la commune. La forme du procédé lui laisse un sentiment d'inquisition.

Il pense que chaque conseiller a ses sensibilités, ses compétences, etc, qui ne couvrent pas forcément tous les sujets abordés et c'est normal. Dans cette affaire il s'étonne qu'il se soit écoulé presque 3 mois, 2 conseils municipaux avec des sujets « questions diverses », un repas des anciens sans qu'aucune alerte ne remonte vers le maire alors que l'expertise sur le sujet et la proximité sur l'événement existe au sein du conseil municipal.

Pour sa part, n'étant pas expert sur le sujet et n'ayant pas mesuré l'importance de l'événement, il a juste conseillé à Monsieur le Maire de veiller particulièrement à la vérification de la qualité de l'eau distribuée par des analyses.

Mme Monica Nogami-Gaultier précise qu'à la date de l'incident elle était absente et n'a appris cette fuite que quelques semaines plus tard et précise qu'il faut faire la différence entre affaire privée et publique.

Mr Philippe Baudoux réitère son regret non pas du fond mais de la forme de cette réunion extraordinaire 3 mois après alors que le sujet aurait pu être abordé lors des précédentes réunions de conseil.

Mr Xavier Dupont regrette et déplore le manque de communication et précise que Mr François Letierce aurait eu le soutien du Conseil Municipal si celui-ci avait été prévenu en temps et en heure.

Il ne revient pas sur les compétences de Maire de Mr Letierce mais dénonce cette regrettable omission qui pourrait mêler intérêts privés et publics.

Mr François Letierce répond que l'aspect économique privé n'est pas en cause et non impacté.

Mr Olivier Blanchard exprime le contraire, par la perte d'une prime en cas de sinistre.

Mr François Letierce maintient ne pas être impacté de manière économique privée et être assuré.

Mr Olivier Blanchard soulève qu'aucun délégué du SAEP, n'a été également prévenu. Il demande que le principe de précaution puisse être envisagé par le retrait de cette cuve située à proximité du captage.

Mr François Letierce maintient sa maladresse vis à vis de l'information du Conseil Municipal et des délégués du SAEP de par son omission mais précise qu'il n'a cherché à cacher quoi que se soit. Une erreur d'appréciation a été commise et il en assume la responsabilité.

Il précise que les terres polluées sont stockées en attente d'être redéposées sur les terres après récolte.

Mr Didier Delaitre reconnaît également le manque d'information, et souhaite que cela ne se reproduise plus pour la sécurité des habitants. Il propose de réfléchir sur un mode de fonctionnement améliorant la veille sur les événements dans la commune.

Mr Olivier Blanchard et Mme Monica Nogami-Gaultier soulèvent à nouveau la responsabilité du Maire sur cette non-information et reproche à Mrs Baudoux et Lalande de ne pas avoir alerté le Conseil alors qu'ils

étaient au courant même s'ils n'en mesuraient pas l'importance.

Mme Sylviane Deville s'indigne que Mme Monica Nogami Gauthier voisine immédiate n'ait jamais soulevé l'incident aux réunions de Conseils.

Mr Gilles Goron déclare :

« Tout d'abord, je tiens à rappeler que je n'ai pas été élu sur votre liste, et que les faits actuels me confortent dans ma position de départ.

Le 8 mars 2012, deux choix s'offraient à vous

Le premier était de déclencher le plan « ORSEC » afin de récupérer les milliers de litres d'azote répandus dans les champs de Mme Victor-Thomas. Cette solution était celle que chaque citoyen aurait effectuée pour éviter le pire. La deuxième était de ne rien faire et de ne rien dire. C'est ce que vous avez fait.

En tant que premier magistrat de la commune, vous avez caché volontairement le risque d'une pollution dont on ne connaît pas encore à l'heure actuelle l'ampleur des dégâts sur la santé des individus, des animaux et de la végétation.

En tant que président du syndicat des eaux, vous avez caché volontairement le risque d'une contamination de la Lévrière ainsi que des sources situées non loin du lieu de la catastrophe qui sert, je crois au captage de l'eau pour amener celle-ci aux robinets de chaque habitation.

Vous avez caché volontairement aux Hébécourtois (repas des anciens) et aux conseillers municipaux les faits alors que deux séances et différentes commissions ont eut lieu depuis l'accident. Votre comportement a surpris et effrayé certains conseillers.

Il y a environ deux ans, nous avons appris, dans le dossier de la « PVR MOURON », que vous avez fait un faux document. Aujourd'hui vous avez caché la pollution à l'azote. Et demain ce sera quoi ? Jusqu'où irez-vous ?

Le 8 mars, vous aviez le choix.

Aujourd'hui il ne vous en reste qu'un, celui de démissionner de votre poste de Maire d'Hébécourt. Car après avoir agi de la sorte, vous n'êtes plus digne de porter l'écharpe tricolore et de porter les valeurs de la République Française. Quels conseillers municipaux vont pouvoir vous faire confiance dans le futur alors que vous venez de les trahir ? Si vous ne prenez pas vos responsabilités en démissionnant, alors ce sera à chaque conseiller de prendre les leurs. Soit cautionner vos agissements, soit faire ce qu'ils doivent faire, c'est-à-dire vous désavouer. »

Mr Le Maire exprime son refus de démissionner.

La séance est levée par le Maire à 10h15

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André

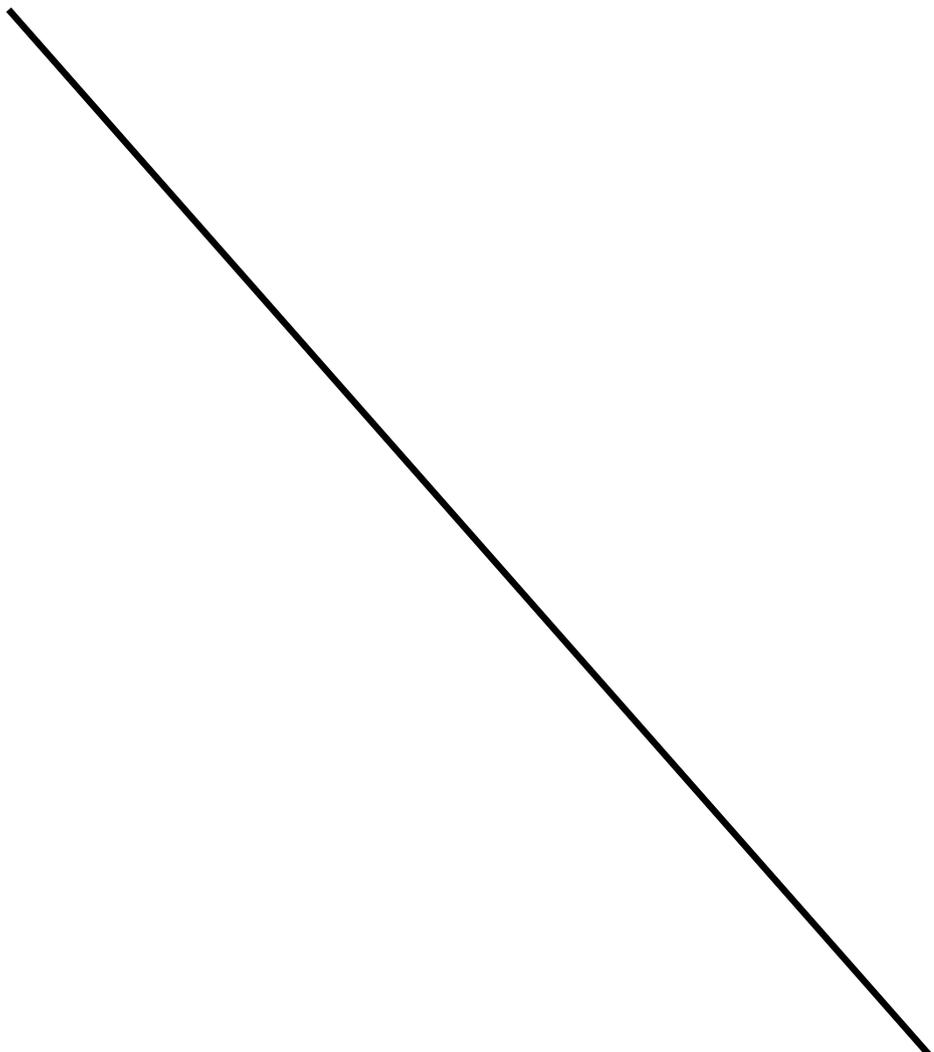
LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTTEZ Michel



ANNEXES





